

Connexions #22

La newsletter du réseau Crowe France

La transformation numérique au service de la performance

DOSSIER

Enjeux et opportunités
pour les cabinets

TERRAIN

Du numérique à la Digital
Intelligence

SÉCURITÉ

10 points de vigilance incontournables

Smart decisions. Lasting value.

Les enjeux IT, des systèmes d'information au traitement de la data.

Quid de la transformation numérique ? Ce terme, qui se définit comme le processus d'intégration de la technologie numérique dans tous les aspects de l'entreprise afin de simplifier le travail des employés et d'améliorer les performances, se traduit par une réorganisation en profondeur des systèmes d'information.

En ce qui concerne nos professions, cette (ré)organisation des SI comporte deux volets : le premier est propre à nos clients et le second, interne aux cabinets, les deux étant évidemment intimement liés. Notre objectif premier est en effet de répondre à la demande du marché : les questions liées à notre organisation et à notre rentabilité suivent...

La première stratégie à développer au niveau des cabinets, est de capter un maximum de datas et de « glaner » des informations pertinentes, ce qui va bien au-delà des problématiques de facture électronique et de systèmes d'interface, qui peuvent constituer notre premier réflexe.



En effet, la puissance des nouvelles bases de données couplée à la mise en œuvre d'analyses reposant sur l'intelligence artificielle constituent le fer de lance de la définition de notre métier dans le futur. Sur la base de ces outils, nous confirmerons notre qualité de partenaires de l'entreprise, capable d'analyser sa situation et de l'aider en profondeur dans son organisation et ses process, avant de délivrer une présentation financière.

De manière imagée, je dirais en quelques mots qu'aujourd'hui, cette fameuse transformation numérique consiste pour nous à aller chercher les informations les plus pertinentes possibles, au cœur d'une forêt de datas. Cette édition de Connexions s'ouvre aux points de vue complémentaires d'experts de l'IT et de professionnels de notre réseau. Je leur passe la parole !

Marc Luccioni
Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes
Associé chez Crowe AVVENS

Sommaire #22

- p3.....**Dossier** : Le numérique, enjeux et opportunités pour les cabinets
- p6.....**Terrain** : Retours d'expériences clients
- p8..... **Expertise** : La cybersécurité en actes
- p10.....**Ecoresponsabilité** : Le numérique responsable
- p12.....**Décryptage** : L'actualité de la rentrée
- p14.....**Réseau** : Les leviers d'échanges internationaux
- p16.....**Tribune** : Le défi de la Data

Suivez nos actualités sur  @CroweFrance

ÉTUDE XERFI : Enjeux et opportunités du numérique pour les cabinets d'expertise comptable



Le secteur de l'expertise comptable est en plein virage digital. Quelles sont les opportunités à saisir pour les cabinets ? Quelles sont les compétences dont ils doivent se doter pour répondre aux attentes de leurs clients ?

Un constat s'impose : la transformation est en cours dans la plupart des cabinets d'expertise comptable. À l'instar de nombreux autres secteurs, la profession a amorcé son virage digital au cours des dernières années. Selon le Baromètre de la transformation numérique des experts-comptables réalisé en 2019, 89% des cabinets ont d'ores et déjà lancé leur transformation numérique, une part en hausse de 15 points en deux ans. Parallèlement, 9% des cabinets y réfléchissent, tandis que seulement 7% déclarent l'avoir achevée depuis 2017.

Les experts-comptables ont principalement défini les outils technologiques à mettre en place pour faire évoluer leur offre de services en ligne (83% des répondants au Baromètre de la transformation numérique des experts-comptables en 2019). Si les cabinets sont de plus en plus nombreux à avoir une vision concrète sur le prix des offres et les publics cibles, seule une part limitée d'entre eux a cerné les actions marketing à mener et les impacts de la transition numérique sur leurs ressources humaines.

DÉCRYPTAGE

Les services numériques à destination des clients

Seuls 36% des cabinets d'expertise comptable développent des missions informatiques et technologiques particulières pour leurs clients. Ces missions concernent entre autres des audits de systèmes d'information, la configuration de postes comptables et la mise en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD). De nombreux cabinets d'expertise comptable ne fournissent pas ce type d'offre, notamment par manque de temps et/ou de compétences, parce que ce n'est pas leur métier ou parce qu'ils préfèrent se concentrer sur les missions comptables.

Près de 95% des cabinets d'expertise comptable proposent à tout ou partie de leurs clients la fonctionnalité de récupération bancaire, suivie de la comptabilité collaborative en ligne (près de 78%). En revanche, d'autres fonctionnalités sont encore relativement peu intégrées à l'offre des cabinets d'expertise comptable, dont le logiciel de caisse, les tableaux de bord sur smartphone et l'archivage sécurisé.

De manière générale, de nombreux cabinets d'expertise comptable sont en phase d'expérimentation de nouveaux services ou technologies sans pour autant les déployer de manière industrielle.



Un levier d'expertise pour les cabinets

D'après une étude d'ISG, l'automatisation de la fonction comptable permet une baisse de 43% du volume de travail pour les tâches de facturation, d'encaissement, de crédit, de recouvrement et de tarification, ainsi qu'une hausse de 41% du temps pouvant être réalloué à d'autres tâches à plus forte valeur ajoutée pour les équipes comptables.

Outre des gains de productivité, la transformation numérique permet aux cabinets de mettre en place une nouvelle organisation interne, de proposer une approche « phygitale » (combinant monde physique et monde digital) pour améliorer la relation et l'expérience client et de développer une nouvelle offre davantage axée sur la gestion et l'analyse des données (domaine clef amené à prendre de plus en plus d'importance et pour lequel les cabinets doivent renforcer leurs compétences).

Des chefs d'entreprise en attente de conseils et d'outils en temps réel

D'après le 1er Baromètre de l'écosystème des entrepreneurs réalisé en 2019, 54% des chefs d'entreprise se considèrent insuffisamment entourés dans leurs prises de décisions (une part tombée à 26% lors du 2ème Baromètre réalisé en 2020, les chefs d'entreprise s'estimant mieux entourés depuis le début de la crise sanitaire).

Ils souhaitent en effet bénéficier de conseils et d'accompagnement, notamment dans les domaines de la stratégie d'entreprise (développement de l'entreprise, recherche de nouveaux clients) et de la gestion opérationnelle (gestion administrative, conseils juridiques). Ils souhaitent également disposer de données régulières sur leur activité et leur secteur, sur la situation de leur trésorerie ou encore sur leurs perspectives de développement.

Des attentes auxquelles les cabinets d'expertise comptable peuvent notamment répondre grâce au numérique, en mettant en place des outils connectés pour simplifier et automatiser les échanges et partager l'information au quotidien.

Une forte légitimité

De par sa bonne connaissance de l'entreprise et des marchés, ses compétences en matière de traitement de l'information et son rôle central dans l'écosystème des entrepreneurs, l'expert-comptable dispose d'une forte légitimité pour accompagner les entreprises dans leur transformation numérique.

Plus de 90% des chefs d'entreprise accordent d'ailleurs une pleine confiance aux experts-comptables, estimant qu'ils leur font gagner du temps et qu'ils leur apportent des conseils utiles. L'expert-comptable est également considéré par les chefs d'entreprise comme leur premier soutien. Une place qui s'est confirmée depuis le début de la crise sanitaire, puisque 81% des chefs d'entreprise ont fait appel à leur expert-comptable (loin devant leur banquier ou un membre de leur famille), notamment pour être conseillés et accompagnés pour surmonter la crise.

Chiffres-clé

■ 76% des chefs d'entreprise sont en contact au moins une fois par mois avec leur expert-comptable.

(Source : OpinionWay / Cegid, 1er Baromètre de l'écosystème des entrepreneurs, février 2020)

■ 31% d'entre eux souhaitent que les cabinets d'expertise comptable proposent des prestations de conseil en informatique. (Source : TNS Sofres / CSOEC, Marchés de la profession comptable, 2017)

Cybercriminalité pour les cabinets d'EC

Unité : part en % du nombre de répondants
Source : Observatoire de la Profession Comptable / CSOEC, Enquête de l'Observatoire 2019



Des opportunités pour les cabinets d'expertise comptable

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à attendre des experts-comptables des prestations de conseil en informatique, domaine pourtant éloigné de leur cœur de métier. De par leur position de partenaire de référence, les cabinets ont ainsi un rôle central à jouer pour accompagner les clients dans leurs projets informatiques.

Face aux menaces liées au numérique qui pèsent sur leur activité (émergence d'offres 100% en ligne, réinternalisation de la comptabilité favorisée par le développement d'outils ergonomiques et simples d'utilisation), les cabinets sont contraints de s'adapter.

En proposant, entre autres, des prestations de conseil en informatique et en cybersécurité, ils peuvent se différencier de leurs concurrents et s'imposer comme conseillers privilégiés des entreprises sur des thématiques dépassant le seul cadre comptable.

Il s'agit pour les cabinets de faire évoluer la nature de leurs prestations pour s'inscrire dans une logique d'accompagnement global, sous peine que d'autres acteurs les supplantent.

Focus sur la cybercriminalité, un risque majeur pour les cabinets d'expertise comptable et leurs clients

Si le numérique offre des opportunités pour les cabinets et leurs clients, il est également source de craintes en termes de cybercriminalité. Celle-ci est une réalité à laquelle 61% des cabinets d'expertise comptable ou leurs clients ont déjà été confrontés. La cybersécurité se trouve ainsi au cœur des préoccupations des entreprises, en raison des risques encourus lors d'attaques informatiques (vol de données, déni de service, usurpation d'identité, etc.). Pour les cabinets, elle figure comme un enjeu majeur afin de protéger leurs données personnelles et stratégiques, mais aussi celles de leurs clients. Selon le Baromètre de la cybersécurité des entreprises, 57% des répondants ont constaté au moins une cyberattaque en 2020 entraînant des impacts sur leur activité dans la majorité des cas.

Ces impacts concernent avant tout une perturbation de la production pendant une période significative, une indisponibilité du site web et/ou une perte de chiffre d'affaires. Ainsi, faute de ressources et/ou de préparation à des cyberattaques, de nombreuses entreprises sont exposées à des conséquences économiques graves.

Utiliser le digital au profit de la « Digital Intelligence »



Matthieu Capuono, Crowe-Ficorec

Nous nous efforçons avant tout d'accompagner les clients dans leurs enjeux, pour leur permettre de gagner en performance et/ou en fluidité. Les questions du temps réel, de la sécurité, etc. sont importantes mais doivent rester en background.

La période est particulière !

Il se produit partout un éveil à la transformation digitale, accéléré par la crise et les nouveaux usages qu'elle a entraînés, télétravail notamment. Ce que l'on perçoit actuellement, c'est que cette mise en œuvre des processus n'est pas toujours maîtrisée par les entreprises, notamment en ce qui concerne la migration de leurs données dans le cloud.

Elles ont dû « parer au plus pressé » mais aujourd'hui, notre rôle est de les accompagner dans une deuxième étape : celle de l'organisation, de la sécurisation et de la pérennisation.

Ma conviction, c'est qu'une transformation digitale réussie doit être d'abord un projet d'entreprise collectif, construit notamment en fonction des objectifs, du CA et du nombre de collaborateurs, ainsi bien sûr que du budget envisagé.

Nous devons penser « client » et proposer un projet qui suit sa stratégie. Celle-ci passe logiquement par deux phases. D'abord, sont résolus en interne les problèmes de gouvernance de l'information, de continuité et de maintenance. C'est ensuite que notre mission prend tout son sens : comment améliorer les usages ?

En particulier en cas de fusions-acquisitions (mais aussi avant d'entreprendre des transformations ou restructurations) nous préconisons fortement l'audit informatique, en complément des missions d'audit financier. En effet, il s'avère trop souvent que des projections de business plan ne sont pas atteintes à cause de perte ou de mauvaise utilisation de datas, ou encore à cause de systèmes d'information peu compatibles ou insuffisamment performants.

■ NOTRE MISSION ?

Proposer un accompagnement complet sur la logique financière et digitale, tout en incluant celles-ci à la logique propre de l'entreprise.

■ NOS OBJECTIFS ?

D'abord la performance, tout en sécurisant les données. L'enjeu est de respecter les règles et les contraintes métier, en se posant les bonnes questions. Et ce, quel que soit l'univers de chacun, avec ses propres réglementations et ses propres codes.

■ NOS MOYENS ?

Ce sont l'anticipation, la préparation, le cahier des charges, enfin le déploiement.

■ NOTRE DEVISE ?

La pertinence de la data avant tout !

Exemple pratique : Zoom sur une start-up ambitieuse

Nous avons accompagné un client (plateforme de réservation online) qui venait d'être racheté par un fonds d'investissement. Il s'agissait au départ d'une seule société, mais avec un plan clair de développement rapide, débouchant en 5 ans sur 21 entreprises.

Typiquement un cas où il ne s'agissait pas d'être en « réaction » mais en « proaction », en calant dès le départ une transformation digitale d'envergure adaptée à sa priorité : faire du chiffre. Ce qui passait notamment par une priorité donnée à l'efficacité des réservations/transactions. Comme beaucoup, ce jeune entrepreneur pensait initialement investir dans un ensemble coûteux de logiciels attractifs à ses yeux, qu'il pensait plus innovants. Ensemble, nous avons parlé performance, volume et marge. Ce qui nous a menés à construire un SI robuste et évolutif, qui a fait ses preuves dans la durée.

Autre retour de terrain, vu du côté des entreprises

Bernard COHEN-HADAD, Président de la CPME Paris Île-de-France et Président du Think Tank Etienne Marcel, exprime sa conviction : Le numérique ne peut pas continuer à être promu, si on n'augmente pas sérieusement le niveau des aides pour les entreprises. Avec les moyens du bord, les TPE PME ont fait un bond sans précédent dans le télétravail, dans leur relation au numérique et dans la création de leur « vitrine numérique ». Mais face aux moyens financiers des géants du web, il faut les accompagner pour aller plus loin. Car le numérique, c'est leur survie à long terme : simplifier leur facturation, leur communication avec leurs clients, leurs fournisseurs et l'administration, et c'est aussi sécuriser les paiements...

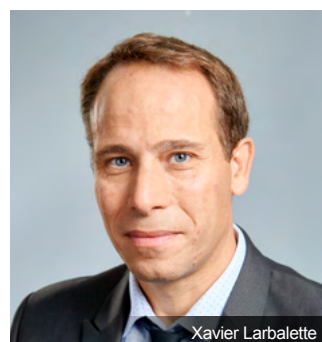


Bernard COHEN-HADAD, Président de la CPME Paris IDF



Cybersécurité : Les 10 points-clés de vigilance

Il souffle dans l'entreprise un vent de nomadisme et de travail collaboratif. De nouveaux usages s'instaurent et tendent à se pérenniser. Ne sous-estimons pas les #cyber risques auxquels nous sommes de plus en plus exposés... Revenons aux fondamentaux !



Xavier Larbalette



Subhaneel Biswas

Entretien croisé avec **Xavier LARBALETTE** et **Subhaneel BISWAS**.

Xavier est Associé & Directeur des systèmes d'information du Groupe Fideliance. Il est le premier associé à ne pas être issu du monde des chiffres, ce qui démontre toute l'importance du digital pour le Groupe Fideliance.

Quant à Subhaneel, il œuvre en tant que Directeur – Crowe See-Far IT, Responsable Audit et Conseil IT.

Ces deux experts nous rappellent les **10 points de vigilance** essentiels à (re)mettre en œuvre pour préserver l'essentiel.

Au travers de la crise, nous avons tous été confrontés, en nos diverses qualités d'entrepreneurs, prestataires, employeurs ou collaborateurs, à l'accélération des communications à distance. Télétravail, nomadisme, visioconférences, échanges dématérialisés de données ou encore signatures virtuelles ont explosé ! C'était la condition de la continuité d'activité, pour la plupart d'entre nous... et même de la survie. Microsoft annonce des chiffres impressionnants : « Teams connaît une croissance exponentielle de ses utilisateurs. 13M s'en servaient quotidiennement en 2019. Ils étaient 75M en juillet 2020, 150M un an plus tard. »



© Photo by FLYD on Unsplash

1. Des antivirus : Même si apparemment les différents antivirus du marché présentent des options comparables, il est impératif de mesurer les enjeux liés à leur déploiement : la compatibilité système, leur interconnectivité. Et pourquoi ne pas consulter un comparateur ?

2. Des versions à jour : Un OS et des progiciels métiers dernière génération... C'est la base pour respecter les normes et être correctement protégé !

3. Des mots de passe sécurisés : On est trop souvent négligent, au nom du confort utilisateur. Et pourtant, il est essentiel, non seulement de choisir des mots de passe complexes, mais aussi de recourir à un gestionnaire de mots de passe sécurisé pour gérer l'ensemble des comptes personnels et professionnels... (par exemple : KeePass, recommandé par la CNIL).

4. Les partages de compte : Il est important au sein de l'entreprise de se limiter à un compte par utilisateur, adapté au profil de chacun d'entre eux (en conformité avec la charte interne de politique d'accès).

5. Les sauvegardes : Ce sont des briques essentielles, aujourd'hui souvent sous-estimées à tort. Attention ! Le cloud ne résoud pas tout, les datacenters externes, pas davantage (exemple récent avec l'incendie OVH). Une première recommandation : ne pas stocker les sauvegardes au même lieu physique que la production. Et une deuxième : mettre en place des mécanismes pour éviter le risque de crypto-lockage de la base de la sauvegarde.

6. La sécurisation du réseau : Le paramétrage du réseau, le choix des matériaux (type routeur, pare-feu...), les switches, etc, sont essentiels à la sécurisation du système d'information.

7. Le Wi-Fi : On évite les réseaux publics Wi-Fi ou inconnus lors des déplacements. Hors du bureau, on privilégie la connexion via le réseau VPN, si on souhaite utiliser PC, tablette ou téléphone portable personnel à des fins professionnelles.

8. Former les équipes : L'« hygiène numérique » est à pratiquer au sein de chaque structure. Veiller au quotidien sur les mails, signaler un incident, c'est (presque) aussi indispensable que le pass sanitaire. Sans oublier de sensibiliser et former les équipes.

9. Faire face à l'urgence : N'importe quelle société, petite ou grande, peut être confrontée à une urgence. Il est indispensable de disposer en interne de personnes spécifiquement formées aux « premiers secours ». Dans le même temps, ne pas hésiter à donner la main aux experts, en appelant les bons contacts, qui prendront le relais... et penser à faire une déclaration, notamment à la CNIL.

10. La data : On commence juste à entrer dans le vif du sujet ! Principe de base : bannir les échanges par mail et privilégier les plateformes sécurisées. Penser aussi à encrypter les données, en utilisant des outils de compression et de chiffrement des dossiers (comme entre autres AxCrypt ou 7Zip, recommandés par la CNIL).

Comment mettre en pratique le numérique responsable ?

Face à la crise sanitaire les entreprises ont dû réagir vite et se doter d'outils numériques pour permettre la poursuite de leurs activités. Pour autant, cette crise a marqué une prise de conscience accrue des enjeux climatiques.

Aujourd'hui, nombre de dirigeants s'efforcent de réduire au mieux leur empreinte environnementale. Les impacts du numérique sont en effet nombreux : épuisement des ressources de métaux rares, consommations d'énergie et d'eau, etc. La fabrication et la distribution de nos tablettes, téléphones, enceintes ou montres connectées représentent à eux seuls 70 % de l'empreinte carbone totale du numérique en France.

Une proposition de loi souhaitant réduire l'empreinte environnementale du numérique en France devrait passer en séance publique le 2 novembre prochain vise surtout à sensibiliser sur ce que l'on nomme la «sobriété numérique», tout en incitant davantage à «l'écoconception» des services numériques, afin de limiter le renouvellement de nos appareils. Peu contraignante en apparence, l'initiative n'en reste pas moins inédite dans le monde.

Bigdata, visioconférences, réseaux sociaux, cloud, 5G, intelligence artificielle, blockchain, internet des objets... Toutes ces technologies créent des opportunités de communication et constituent des instruments de travail désormais incontournables. Mais ce qui sous-tend ces nouveaux usages, c'est un nombre impressionnant de bâtiments éclairés, climatisés et connectés, de serveurs, de câbles, réseaux ou terminaux qui, à eux seuls, consomment plus de 4 % de la consommation mondiale d'énergie primaire.



Sarah Guereau, Associée Crowe Dauge

Les solutions à préconiser !

■ La première et principale solution présentée par le Sénat est de **rallonger la durée de vie de nos appareils**. Il est question "d'un impératif environnemental, mais aussi économique" puisqu'encourager le commerce circulaire peut "favoriser la création durable d'emplois non délocalisables et implantés dans les territoires".

BON À SAVOIR !

- En 1960 un téléphone fixe contenait 12 métaux
- En 1990 un téléphone mobile contenait 29 métaux
- En 2020 un smartphone contenait 57 métaux dont 17 « métaux rares ».
- Sa production générerait 100 kg de CO2 (vs 10 kg de CO2 pour le reconditionnement d'un appareil équivalent)
- Sa composition :
 - 50 % de plastique
 - 15 % de cuivre
 - 15 % de verre
 - 4 % de cobalt ou lithium
 - 4 % de carbone pur
 - 3 % de métaux ferreux
 - 2 % de nickel
 - 1 % d'étain
 - 0,5 % de zinc
 - 0,5 % d'argent
 - 0,5 % de plomb
 - 0,5 % de chrome
 - 0,5 % de tantale
 - 0,5 % de cadmium
 - 3 % d'autres matières, dont antimoine, or et beryllium

■ **Transformez votre produit en service** : au lieu de vendre vos produits, transformez votre modèle et proposez un service de location par exemple. Ce changement vous obligera à travailler votre R&D afin d'avoir des produits plus durables. Ou plus simplement louez vos équipements plutôt que de les acheter.

■ **Éco-concevez vos équipements et vos services numériques** en ayant un regard sur tout le cycle de vie de sa conception, à son recyclage en passant par sa production, sa modularité...

■ **Formez vos collaborateurs aux bons usages de leurs outils** (privilégiez un espace de partage des documents, éviter de mettre des pièces jointes dans les emails et préférez des liens vers les dossiers, si un document est volumineux préférez l'impression au téléchargement systématique...).

■ **Privilégiez le matériel d'occasion** avant de considérer l'achat d'équipements neufs et privilégiez des ordinateurs éco-labellisé EPEAT Gold.

■ **Nommez un responsable en charge du numérique responsable**, définissez une feuille de route et des indicateurs pour la piloter et embarquez des ambassadeurs qui auront été formés.

Chiffres-clé

Le secteur du numérique représentait en 2019, 2 % des émissions de gaz à effet de serre en France.

La part de ses émissions de gaz à effet de serre devrait représenter 7% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2040.

Ce chiffre dû à l'essor d'internet, des objets connectés et des émissions des data center dépassera d'ici quelques années celui émis par le transport aérien.



Jean BERBINAU

Enseignant à l'Ecole de Droit de la Sorbonne

(Master 2 Droit des données, des Administrations numériques et des gouvernements ouverts)

Membre honoraire de la Compagnie nationale des experts de justice en informatique et techniques associées (CNEJITA)

Secrétaire Général de la Commission de l'Informatique, des Réseaux et de la Communication Electronique (Ministère de la Justice, 1995-2000)

Délégué Général d'EDIFRANCE (AFNOR, 1991-1994), membre du Comité exécutif du CIGREF

Focus sur trois points d'actualité marquants

1. LA DÉMATÉRIALISATION DE LA FACTURE EST REPOUSSÉE DE PLUS D'UN AN.

La généralisation de la facture électronique, qui devait être obligatoire le 1er janvier 2023, a été repoussée au 1er juillet 2024 pour la réception de la facture, et au plus tard le 1er janvier 2026 pour son émission. C'est ce qui découle d'une ordonnance présentée en Conseil des ministres le 15 septembre 2021, qui prend en compte « le degré de maturité des entreprises », « notamment des plus petites d'entre elles ». La pandémie et les difficultés économiques et organisationnelles qui en ont résulté, en particulier pour les TPE/PME, n'y sont pas étrangères.

Pourtant, dès le début des années 90, l'ordre des experts-comptables avait suscité sous l'égide d'EDIFRANCE des travaux de normalisation de l'échange d'ordinateur à ordinateur d'un ensemble de messages (téléprocédures des déclarations fiscales annuelles, TVA, messages comptables).

Trois décennies plus tard, à l'évidence un constat s'impose : le rôle d'accompagnement des experts-comptables au plus près de leurs clients reste plus que jamais indispensable.

2. CE QUI RESSORT DU FORUM INTERNATIONAL DE LA CYBERSÉCURITÉ

Le FIC (Forum International de la Cybersécurité), qui s'est tenu à Lille du 7 au 9 septembre 2021, a mis en lumière la généralisation aux entreprises et organismes publics de toute taille (hôpitaux, universités) d'attaques par rançongiciel (ransomware) et par usurpations d'identité. Là aussi, dans l'exercice de leur devoir d'information et de conseil les experts-comptables sont à même de jouer un rôle majeur dans la prise de conscience des dirigeants afin que soient menées à bien les actions propres à juguler l'augmentation des risques qu'entraîne la transition vers le tout-numérique.



© Stock Adobe

3. LE RGPD, C'EST MAINTENANT !

Dans ce contexte de risque accru, au nombre de ces actions, la mise en conformité avec les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), cinq après la publication, trois ans après l'entrée en vigueur, est à la fois une urgente obligation d'ordre juridique et une recommandation à suivre afin de mieux se prémunir contre des attaques.

Car elle conduit d'emblée à mettre en place une « gouvernance des données » réellement opérationnelle avec la constitution d'un registre

des traitements où figurent dans leur intégralité l'ensemble des applications utilisées par l'entreprise, assortie d'une collecte des consentements, et d'une revue des clauses des contrats de prestation de services informatiques.

La phase suivante est celle de l'analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) qui devait être adressée à la CNIL au plus tard en mai 2021 dans les cas où elle est requise. Là encore, la crise ayant induit de forts changements organisationnels au sein des entreprises, du retard a été pris par certaines. L'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières y a consacré le numéro 35 de ses cahiers (janvier 2019).

Même si tous les sondages indiquent que les entreprises prennent conscience des enjeux de protection des données, nombre d'entre elles peinent à se conformer à leurs obligations. A telle enseigne que la CNIL et l'Ordre des experts-comptables, face au besoin d'accompagnement des dirigeants de TPE/PME, ont conclu un partenariat pour 3 ans, signé en septembre 2020. Celui-ci fait des experts-comptables - conseillers privilégiés des dirigeants - les relais des dispositifs.



PROSPECTIVE : L'EXPERT-COMPTABLE EN 2040

A en croire une récente étude publiée par l'Institut Sofos* (*« L'attractivité et l'avenir de la profession comptable à l'horizon 2040 »*), les cabinets d'expertise comptable seront en 2040 entièrement digitalisés, numérisés et organisés autour de l'IA. Ils seront devenus des sociétés multiservices, centrées et guidées par un objectif principal : aider les entreprises à créer de la valeur et à piloter leur performance globale.

L'expert-comptable indépendant évoluera dans son environnement socio-relationnel pour devenir un expert-comptable en réseaux.

Ces derniers seront « multicercles » : réseaux démultipliés entre experts-comptables afin de renforcer la solidarité et l'efficacité confraternelles ; réseaux entre professionnels du chiffre et du droit avec des alliances stratégiques co-construites avec des avocats, des notaires, des huissiers et des conseils en gestion de patrimoine ; réseaux professionnels avec des consultants d'entreprise, spécialisés dans l'optimisation de la chaîne de valeur, en organisation et en stratégie d'entreprise ; réseaux avec des spécialistes de la digitalisation, de l'IA et de la blockchain.

En somme, l'expert-comptable « augmenté », interconnecté et interrelationnel sera le partenaire indispensable des entreprises et de leurs dirigeants, au service d'une compétitivité démultipliée de l'économie française. Tel le phénix, il renaîtra dans un univers économique plus innovant, stimulant et évolutif comme jamais.

L'expert-comptable et l'entreprise : un beau couple plein d'avenir, mais exigeant.

■ De nouvelles compétences, pour de nouveaux défis !

Les cabinets seront devenus des experts du traitement de l'information et des données : soit des données que les entreprises doivent obligatoirement fournir en vertu de règles légales et réglementaires, soit de données utiles à leurs prises de décisions opérationnelles.

■ En ce qui concerne l'organisation... les robots auront fait leur apparition

Des humanoïdes comptables auront remplacé les assistants comptables et administratifs. L'automatisation des tâches sera la norme : la data sera traitée par la machine et il ne restera plus qu'à la contrôler, l'analyser et la valoriser.

■ Des métiers innovants, au sein des cabinets

Au niveau des métiers exercés, on peut en imaginer trois : les data analysts, les consultants et les communicants.

Les data analysts auront pour mission de collecter, de traiter et de synthétiser les données. Ils feront preuve de méthode et de rigueur, seront des « cracks » des systèmes d'information, de l'informatique et de la numérisation. Le zéro papier les attend, tout comme la multitude de bases de données interfacées avec le système d'information de l'entreprise. Ils devront également avoir des compétences en cybersécurité pour pouvoir dialoguer avec des spécialistes des risques informatiques. Quant aux consultants, ils seront spécialisés par secteur d'activité ou par métier, et auront pour mission d'accompagner les chefs d'entreprise à résoudre leurs problématiques de gestion et de pilotage.

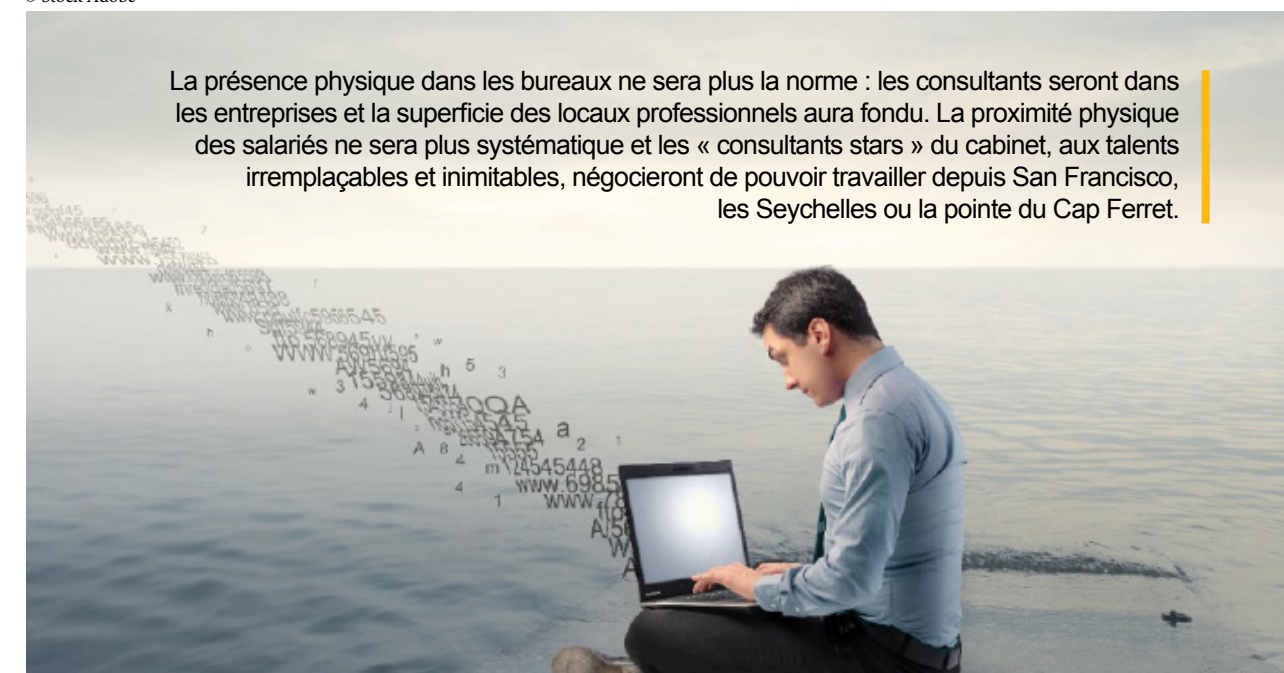
Ce seront des copilotes externalisés. Et pour les communicants, leur rôle sera de conquérir la confiance de nouveaux clients, de véhiculer l'image du cabinet, d'identifier les besoins des clients actuels et futurs, et de s'assurer de leur satisfaction.

■ L'expert-comptable augmenté

Les opportunités offertes par l'IA sont nombreuses dans les professions financières, que ce soit pour se substituer à l'homme sur des tâches traditionnelles à faible valeur ajoutée ou sur des actions plus techniques, lorsqu'il s'agit de construire de la connaissance. Si elle est amenée à éliminer un certain nombre d'activités et en redéfinir d'autres, il est donc pertinent de s'intéresser à ce que l'expert-comptable pourra proposer à ses clients, mieux que par le passé grâce à cette IA.

Selon l'avis de la plupart, le métier se transforme mais ne pourra pas être supprimé définitivement. L'humain est en effet le centre de tout.

© Stock Adobe



La présence physique dans les bureaux ne sera plus la norme : les consultants seront dans les entreprises et la superficie des locaux professionnels aura fondu. La proximité physique des salariés ne sera plus systématique et les « consultants stars » du cabinet, aux talents irremplaçables et inimitables, négocieront de pouvoir travailler depuis San Francisco, les Seychelles ou la pointe du Cap Ferret.

Pour en savoir plus (étude complète) : www.institutsosfos.fr
* L'Institut Sofos, créé par l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Nouvelle-Aquitaine en 2020, est un « think tank » qui a pour mission de participer au débat d'idées sur la compétitivité de l'économie française. Son étude intitulée « L'attractivité et l'avenir de la profession comptable à l'horizon 2040 » (Septembre 2021) a été réalisée par trois universitaires : Christian Prat dit Hauret, Vincent Maymo, et Jean-Etienne Palard, respectivement Professeur et Maîtres de Conférences à l'Université de Bordeaux, à la demande du comité d'exécutif de l'Institut Sofos.





Le digital, à l'appui d'un réseau fort

Aujourd'hui, tout ou presque, dans nos professions peut se faire à distance. Le numérique gagne du terrain, mais requiert une lucidité accrue de la part de celui qui l'exploite, pour faire le tri entre l'utile et le vraiment important.

Il est à peine besoin de rappeler que les mois qui viennent de s'écouler ont démontré le caractère indispensable des outils numériques au sein de notre réseau. A l'international, la crise du Covid nous a « handicapés » sur l'avancée de certains dossiers mais aussi, de manière immédiate, sur le plan relationnel.

Durant la longue période du premier confinement, les déplacements hors du territoire sont devenus quasi impossibles.

C'est le digital qui a permis de réduire cet impact, à travers notamment des applications de téléconférence. Nous avons pu maintenir les contacts et favoriser les échanges, malgré la pandémie. Fort heureusement, nos cabinets et nos partenaires n'étaient pas néophytes en la matière. Nous étions tous déjà équipés et rodés aux communications à distance.

Mais, incontestablement, cette période bien particulière a accéléré les processus.

Plus généralement, en considérant le moyen et le long terme, le fait de disposer d'outils communs performants est l'un des enjeux de notre réseau. Certes CROWE International se situe dans le TOP 10 des réseaux mondiaux d'audit financier, présent dans presque tous les pays stratégiques du monde... Mais il faut continuer à grandir, pour se positionner en acteur majeur du secteur.

En rendant possible la connexion quasi instantanée entre nos cabinets dans les différents pays, la digitalisation accélère notre expansion mondiale. Elle permet en effet de créer des synergies, au travers d'échanges et de partages, sur fond de pratiques et d'éthiques professionnelles communes.



La digitalisation est un sujet maîtrisé dans le moment, c'est la data qui constitue l'interrogation de l'avenir.



Christian LAPLANE,
Associé Dauge Fideliante,
Liaison Partner du réseau Crowe



Connexions est la revue bimestrielle de Crowe France.

Ont participé à ce numéro : Jugurtha Begriche, Jean Berbinau, Subhaneel Biswas, Matthieu Capuono, Sarah Guereau, Christian Laplane, Xavier Larbalette, Marc Luccioni

Avec l'aimable participation de l'Institut Sofos

Conception, création : PEPS

Crédits photos : Médiathèque CROWE, Stock Adobe, Unsplash